

# Flash FFAM N° 136 – 10 JUILLET 2014

☎ : 02 38 06 00 67 - ✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org) sur le site de votre association  
Flashs précédents disponibles en ligne sur le site de la FFAM <[moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)> (onglet Actualités menu horizontal de la page d'accueil)

## Nouvelles de la FFAM

prochain CA le 6 septembre 2014

Afin d'assurer le maximum de sécurité et des délais écourtés des transactions, les associations et les membres individuels sont invités à mettre en place un système de règlements par virement sur le c/c de la FFAM

Banque 30003 Agence 03340 N° de compte : 00050562499 Clé 34

IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

merci de veiller à bien préciser l'origine (identité ou sigle) et le libellé du motif du virement pour une identification correcte.

En cas de règlement par chèque se conformer aux informations fournies sur le bulletin adéquat pour le circuit

si non précisé envoyer le courrier à la trésorière.

**Fonds d'interventions : Payez moins d'impôts en sauvant nos moulins !**

*Compte tenu des besoins actuels estimés en fonction des recours à venir contre les arrêtés de classements des cours d'eau, il est nécessaire que la solidarité continue de mobiliser des fonds importants. La FFAM remercie les nombreux particuliers et toutes les associations qui ont déjà fait un versement permettant que les premiers recours puissent être déposés. [www.moulinsdefrance.org/doc/Fonds.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/Fonds.pdf) Vous recevrez un reçu qui vous servira d'attestation de déductibilité du don (selon loi de finances en vigueur) [tresorier@moulinsdefrance.org](mailto:tresorier@moulinsdefrance.org)*

## Le mot du secrétaire général de la FFAM : Georges Pinto

*Suite à la réunion du conseil d'administration issu du congrès, un nouveau bureau a été élu. J'ai accepté d'assumer la charge de secrétaire général aux côtés du président, Alain Forsans et des autres membres de l'équipe. Je compte participer aux efforts entrepris pour continuer à faire de la FFAM « une fédération forte, reconnue et respectée ». Je remercie de leur confiance tous ceux qui m'ont accueilli au sein de notre fédération et en particulier, Annie Bouchard pour sa bienveillante recommandation.*

*D'autre part, il a semblé important au nouveau bureau de faire paraître ce flash spécial pour que vous soyez informés de sa composition et de l'adresse du nouveau siège social.*

## Coordonnées des membres du nouveau bureau de la FFAM

Président : Alain Forsans

Ardatza-Arroudet Pays basque-Béarn

Moulin de Candau, 2 Impasse du Canal 64300 Castetis. Tél 06 84 366 264

Courriel : [direction@moulinsdefrance.org](mailto:direction@moulinsdefrance.org)

Vice-présidente et trésorière : Annie Bouchard

(ARAM Basse-Normandie) Route d'Avenay Cidex 22 14210 Evrecy

Courriel : [tresorier@moulinsdefrance.org](mailto:tresorier@moulinsdefrance.org)

Vice-président : Paul-André Marche. Courriel : [paulandré.marche@gmail.com](mailto:paulandré.marche@gmail.com)

Vice-président : André Coutard. Courriel : [andre.coutard@wanadoo.fr](mailto:andre.coutard@wanadoo.fr)

Secrétaire général : Georges Pinto

ASAMEC Moulin de Châtillon, Ondreville-sur-Essonne. Loiret

18, av Emile Tinet 45390 Puiseaux

Courriel : [secretaire@moulinsdefrance.org](mailto:secretaire@moulinsdefrance.org)

**Secrétaires adjoints : Albert Higounenc. Courriel : [a.higounenc@orange.fr](mailto:a.higounenc@orange.fr)  
et Laurent Manganello. Courriel : [lm.moulins@orange.fr](mailto:lm.moulins@orange.fr)**

**Trésorier adjoint : André Lacour. Courriel : [andre.lacour@orange.fr](mailto:andre.lacour@orange.fr)**

**Merci de n'envoyer aucun courrier au siège social.**

**Les mails destinés au président doivent être adressés à [direction@moulinsdefrance.org](mailto:direction@moulinsdefrance.org)**

**Les mails destinés au trésorier (notamment les listes d'abonnement à la revue Moulins de France)  
doivent être adressés à [tresorier@moulinsdefrance.org](mailto:tresorier@moulinsdefrance.org)**

**Les mails destinés au secrétaire doivent être adressés à [secretaire@moulinsdefrance.org](mailto:secretaire@moulinsdefrance.org)**

## **La FFAM a un nouveau Siège social : Moulin de la Chaussée à Saint-Maurice (94)**

Selon notre vice-présidente et trésorière, Annie Bouchard, c'est une nouvelle "historique" pour les « anciens » et dont nous avons tout lieu de nous réjouir. C'est avec fierté que les membres de l'époque de l'AFAM/FFAM avaient arraché ce beau moulin voué à la destruction, victime collatérale du passage de l'autoroute A4. Pour le sauver, les membres de la FFAM l'avaient acheté, fait classer certaines parties, tout cela grâce à Gérard Gailly. Puis nous avons voulu en faire notre siège social, et en faire un grand musée des moulins ou de la meunerie grâce à Georges-Henri Rivière alors directeur du musée des ATP à Paris. Mais ce beau projet n'a pu être mené à terme, pas par manque d'énergie des bénévoles du chantier, mais plutôt par ce qui manquait le plus... l'argent ! La mort dans l'âme, le moulin de la Chaussée a dû être revendu, mais avec l'espoir secret d'y revenir ! Ce projet, conduit par Annie Bouchard qui avait repris des contacts fin 2012, avançait. Enfin le 14 juin 2014, la FFAM recevait un courrier de la direction du moulin. Trente-cinq ans après les premiers plans, la FFAM pose enfin son siège social au Moulin de la Chaussée...

### **Edition 2014 du concours « Nos moulins ont de l'avenir »**

Date limite de dépôt des candidatures: 30 septembre 2014. Réunion du jury : octobre 2014

Remise des prix sur le salon des maires et des collectivités locales à Paris du 25 au 27 novembre 2014

Dossier de candidature à télécharger sur le site [www.moulinsdefrance.org/Encours/EDITION.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/Encours/EDITION.pdf)

### **Salon des Maires et des Collectivités territoriales 2014**

Le bureau de la FFAM a décidé de renouveler sa participation au Salon des Maires et des collectivités territoriales qui se tiendra Porte de Versailles à Paris, du 25 au 27 novembre. Venez nous retrouver dans le pavillon 2.1 (pavillon des Institutionnels), allée H stand 33. Nous attendons une participation massive des membres de la FFAM. Entrée gratuite, il suffit de s'inscrire <http://smcl.salons.groupemoniteur.fr/visiter/obtenir-votre-badge/>  
Informez vos maires et présidents des Communautés de communes de la participation de la FFAM.

### **Salon du Patrimoine culturel**

Cette année, le salon fête ses 20 ans ! Rendez-vous pour une édition exceptionnelle du 6 au 9 novembre 2014 au Carrousel du Louvre sur le thème "20 ans au service de la transmission" ... Cette année, pour la 7e année consécutive de participation de la FFAM à cette prestigieuse manifestation rassemblant tous les passionnés de patrimoine et tous les acteurs qui œuvrent quotidiennement pour sa sauvegarde, c'est dans le Foyer central, au cœur du salon, que vous viendrez nous retrouver, aux côtés des autres associations nationales de Patrimoine ! Stand FFAM, Salle FOYER - Forum 4. Vous pourrez télécharger et imprimer votre entrée gratuite sur le site [www.patrimoineculturel.com/](http://www.patrimoineculturel.com/) grâce au code promotionnel spécialement négocié pour les membres de la FFAM.

### **Appel à don d'archives privées**

La FFAM a vocation, en tant que transmetteur de mémoire, à recevoir des archives de chercheurs ayant travaillé une partie de leur vie sur les moulins, en recherches historiques, en travaux de restaurations ou autres thèmes. Arrivé à l'âge de la retraite, on ne sait souvent plus trop quoi faire de ses dossiers de travaux personnels. Chacun y est attaché, mais entre laisser faire, sans initiative de transmission au risque qu'ils soient détruits un jour par des tiers ignorants, ou prendre la décision, à un moment choisi par soi, d'en faire don à la FFAM, charge à elle de les pérenniser, il ne faut pas hésiter, il faut transmettre. Tout travail mérite d'être préservé dans le temps. Que chacun d'entre vous y pense dès maintenant, ne serait-ce que par un courrier adressé au président de la FFAM signifiant cette volonté.

### **Route des Moulins**

Particulier ou association locale, votre moulin mérite d'être présenté sur la Route des Moulins. Nous faire parvenir par mail 10 à 20 lignes de texte + 1 ou 2 photos. Si vous disposez d'un site web, un lien sera établi vers ce site. En réciprocité, il vous sera demandé d'établir un lien vers le site de la FFAM [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org) Attention, l'inscription sur la Route des Moulins résulte exclusivement d'une démarche personnelle de votre part ; (pour un professionnel -chambre d'hôtes, restaurant, etc- elle devient une promotion de votre activité conditionnée par la souscription d'une adhésion).

## Don des archives de Gérard Gailly

Fin 2013, la FFAM a reçu en don les archives de Gérard Gailly, Architecte des Bâtiments de France. Ce fonds est constitué d'environ 200 dossiers ouverts entre 1970 et 2002. L'ensemble, inventorié, représente des relevés concernant près de 150 moulins à vent ; ses régions privilégiées ayant été le Bassin parisien, la Beauce, le Loiret et le Finistère.

Les non-initiés voyaient en Gérard Gailly, auréolé de son titre d'ABF, une personne ayant le savoir, mais pas facile à aborder. Plutôt timide qu'extraverti, ses activités n'ont peut-être pas toujours été bien comprises par les membres des associations de sauvegarde des moulins.

Pourtant, tous ceux qui connaissaient sa passion, son jardin secret, le voyaient consacrer une grande part de son temps à l'étude de cet important et fabuleux patrimoine. Mal connue, la carrière de Gérard Gailly, président de l'AFAM, vice-président, président d'Honneur de la FFAM, est indissociable de l'Histoire de celle-ci. Ces pages permettront à de nouveaux, comme à de plus anciens molinologues, de découvrir ce que nous lui devons.

Document de 236 pages, avec de nombreux croquis, plans, photos et reproductions de documents. Inventaire sommaire du fonds d'archives, et index des moulins cités.

Documents et Archives de Gérard Gailly par André Coutard, avec la participation d'Annie Bouchard Édité par la FFAM, n° spécial 27 de la collection « Les moulins » Ouvrage de 236 pages vendu au prix public de 25 €. Port en sus 5 € / par ouvrage, Europe et autres pays nous consulter. Chèque bancaire ou postal à l'ordre de la FFAM, ou virement SEPA : IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP. Commande à adresser à FFAM c/o Annie Bouchard Route d'Avenay Cidex 22 - 14210 Evrecy

## Journées des éoliennes anciennes 2014, 4 et 5 octobre 2014

Journées des éoliennes anciennes 2014 (Première édition) organisées par la Section Éoliennes Anciennes de la FFAM les 4 et 5 octobre 2014. Nous serons reçus en Touraine conjointement par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esorien et par l'Association de sauvegarde des Moulins de Touraine. Hébergement hôtel Escurial à Joué-les-Tours (37). Visites d'Éoliennes Bollée (dont celles d'Esvres-sur-Indre, Dolus-le-Sec en état de fonctionnement et Saint-Avertin). Visite d'une petite exposition sur les Éoliennes Bollée (organisée pour l'occasion par Jean-Claude Pestel), Conférence de Jean-Claude Pestel. Visite de moulins. Du samedi 9h au dimanche après-midi. Les repas seront pris en commun. Transport en commun le samedi selon nombre d'inscrits. Prix 175 € par personne en chambre double (120 € sans hébergement). Inscriptions ouvertes. Date limite d'inscription 5 septembre. Contact Paul-André Marche [congresffam@moulinsdefrance.org](mailto:congresffam@moulinsdefrance.org) Tél 06 08 98 57 19

Bulletin d'inscription à télécharger sur : [www.moulinsdefrance.org/doc/inscr\\_eoliennes.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/inscr_eoliennes.pdf)

Attention nombre de places limité. Pour les non -membres de la FFAM, la participation sera subordonnée à la prise d'une adhésion.

## CHARTRE DES MOULINS

### Annnonce commune aux adhérents des deux fédérations sur le projet de Charte du Ministère de l'Ecologie

« Des textes de loi, des décisions récentes et projets législatifs et réglementaires ont ou pourraient avoir des conséquences difficiles à apprécier dans l'immédiat. Parallèlement, l'administration centrale semble vouloir accentuer les contraintes techniques et financières à la charge des ouvrages hydrauliques, mettant ainsi leur existence en jeu.

Face à cette situation, et dans l'objectif que la "Charte des moulins" demandée par le cabinet du ministère permette une politique équilibrée au sens de la DCE 2000 et de l'article L 211-1 du Code de l'Environnement, la FFAM et la FDMF envisagent de poursuivre le travail commun entamé avec la mise au point du "Guide des moulins", l'objectif commun étant d'arrêter des actions coordonnées sur les sujets en jeu. »

Le point sur la situation actuelle sur [www.moulinsdefrance.org/doc/pointDEB\\_07.14.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/pointDEB_07.14.pdf)

### Décès de Pierre Salles, doyen de l'association Ardatza-Arroudet, Pyrénées-Atlantiques.

La semaine dernière (début juillet) la Bidouze est montée de 8 mètres à certains endroits. Plusieurs moulins ont souffert, la rivière les a traversés, emportant portes, fenêtres et meubles. Le doyen de l'association de notre président, Ardatza-Arroudet dans les Pyrénées-Atlantiques, Pierre Salles, a été emporté par cette rivière, au bord de laquelle il était né. A 5 h du matin, dans la nuit, il voulait sauver le matériel de sa scierie, son fils a été sauvé de justesse en s'accrochant aux arbres. Pierre Salles, âgé de 84 ans, était un passionné des moulins.... Le bureau et tous les adhérents de la FFAM s'associent au deuil des membres de son association et de sa famille.

## Parution de la Revue des Moulins de France

Le numéro 99 de juillet de la Revue Moulins de France exceptionnellement comptera 48 pages hors couverture. Il paraîtra avec une petite semaine de retard que nos fidèles lecteurs voudront bien nous pardonner...

*En attendant, nous vous souhaitons à tous d'agréables vacances revigorantes et vigilantes !*